

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE**

9218.

DEPOSÉ LE :
28 MARS 2006
GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

Les soussignés :

Patrick LUCAS,

Agissant en qualité de Président Directeur Général de la société **GRAS SAVOYE RE**,
Société anonyme au capital de 1 869 660 euros, ayant son siège social à Neuilly s/ Seine
(92200), 2 à 8 rue Ancelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le
numéro 341 303 089

Et

Daniel NAFTALSKI,

80^B 17407

Agissant en qualité de Directeur Général Délégué de la société **GRAS SAVOYE SA**,
Société anonyme au capital de 1 423 675 euros, ayant son siège social à Neuilly s/ Seine
(92200), 2 à 8 rue Ancelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le
numéro 311 248 637

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

la société **GRAS SAVOYE RE**, étudie un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel elle ferait apport à la société **GRAS SAVOYE SA**, de l'intégralité de ses actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome d'activité de son fonds de commerce de courtage de réassurances relative au courtage de réassurances « Facultatifs », qu'elle exploite dans ses locaux du 2 à 8 rue Ancelle à Neuilly s/ Seine (92200), moyennant la prise en charge du passif correspondant et l'attribution à la société **GRAS SAVOYE RE** d'actions créées à titre d'augmentation de capital.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L.236-10 et L.236-22 du Code de commerce et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967 susvisé, de bien vouloir désigner un Commissaire unique à la scission, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération conformément à l'article 257 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967, également chargé, conformément aux articles L.225-147, L.236-10 dernier alinéa et L.236-22 du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société **GRAS SAVOYE RE** à la société **GRAS SAVOYE SA**, et d'en faire rapport.

Neuilly, le 16 mars 2006

Patrick LUCAS
GRAS SAVOYE RE

Daniel NAFTALSKI
GRAS SAVOYE SA

(Handwritten signature of Patrick Lucas)

(Handwritten signature of Daniel Naftalski)

REÇU
27 MARS 2006
GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

NOTE ANNEXE A LA REQUETE
EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION

I – INDICATIONS SOMMAIRES SUR L'ACTIVITE DES SOCIETES CONCERNEES

La société **GRAS SAVOYE RE**, apporteuse, a pour activité le courtage d'assurances et de réassurances.

La société **GRAS SAVOYE S.A.**, bénéficiaire, a pour activité le courtage d'assurances et de réassurances.

II – BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

Activité : courtage de réassurance 'Facultatifs', exploitée dans son établissement de Neuilly s/ Seine (92200), 2 à 8 rue Ancelle et pour lequel elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 341 303 089.

III – ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANTANCE DES SOCIETES CONCERNEES – Exercice clos le 31 décembre 2005.

SOCIETE GRAS SAVOYE RE, APPORTEUSE

Chiffres d'affaire H.T. :	13 089 843€
Capital social :	1 869 660 €
Capitaux propres :	6 756 261,93 €
Total du bilan :	30 470 897,13 €
Total des effectifs :	38

SOCIETE GRAS SAVOYE S.A., BENEFICIAIRE

Chiffres d'affaire net H.T. :	156 470 K€
Capital social :	1 424 K€
Capitaux propres :	144 977 K€
Total du bilan :	601 951 K€
Total des effectifs :	1 581

**IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES ET
EVENTUELLEMENT DES SOCIETES DU MEME GROUPE OU AYANT DES
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES COMMUNS IMPORTANTS**

Les Commissaires aux comptes de la société **GRAS SAVOYE RE**, apporteuse, sont :

- Cabinet NIEZA & Associés, demeurant 119, rue des Pyrénées, 75020 Paris, titulaire
- Cabinet AUDIT FIDUCIAIRE ET FINANCIER, Place de Culcheth - BP 53 – 95322 Saint Leu la Forêt, suppléant

Les Commissaires aux Comptes de la société **GRAS SAVOYE S.A.**, bénéficiaire, sont :

- Cabinet NIEZA & Associés, demeurant 119, rue des Pyrénées, 75020 Paris, titulaire
- Cabinet AUDIT FIDUCIAIRE ET FINANCIER, Place de Culcheth - BP 53 – 95322 Saint Leu la Forêt, suppléant

Fait à Neuilly s/ Seine
Le 16 mars 2006

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.

ORDONNANCE 2006000502

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons *Monsieur Jacques 2 AKS - Edouard Bonerive*
3 rue Schaffer . 75016 Paris
et Monsieur Thierry SAINT BONNET
SEFIRCO
25 quai Carnot . 92210 St Cloud

en qualité de

- Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers
- Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs bien dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce
- Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra(ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné ~~devra~~ (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 28 Nov 2006



Par délégation S N Leuzen